

Le Groupe VYV lance le label Mon Logement Santé



Convaincu que le logement et la santé sont indissociables, le Groupe VYV, à travers le Groupe Arcade-VYV, son pilier logement, lance le label Mon Logement Santé. L'ambition est de garantir aux occupants des logements labellisés, une expérience de vie saine, désirable et résiliente.

Des principes fondateurs et des services innovants

Les principes fondateurs du label prennent en compte différents éléments afin que les habitants ressentent, selon la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la santé, un état complet de bien-être physique, mental et social, à travers :

- **Une expérience de vie saine** : des logements dont le bâtiment bénéficie de qualité sanitaire et des services santé et mieux-être proposés aux habitants ;
- **Une expérience de vie désirable** : des logements qui proposent des innovations sociales et technologiques au service du mieux-vivre ;
- **Une expérience de vie résiliente** : des logements qui s'adaptent aux transformations de la société (augmentation du télétravail, changement climatique...).

Les synergies créées entre les métiers du Groupe VYV permettent aux locataires et accédants des projets labellisés du Groupe Arcade-VYV de bénéficier de soins et de services de santé exclusifs : information santé et prévention, accès à un service de téléconseil, espaces pour la téléactivité, animations collectives...

« La promesse du Groupe VYV de prendre en compte l'impact de l'habitat sur la santé se traduit par le lancement du label Mon Logement Santé. Pour le Groupe VYV, le logement est un déterminant de santé mais également un moyen de rendre notre société plus inclusive ».

Stéphane Junique,
président du Groupe VYV

Découvrez
nos engagements



Des engagements au plus près des besoins

Afin de placer l'humain au cœur des enjeux de l'habitat, le label repose sur un référentiel de 40 engagements, dont 10 engagements obligatoires :

1. Intégrer la qualité de l'air intérieur dès la conception, ainsi que dans le choix des matériaux et des équipements du logement ;
2. Proposer des espaces ou des solutions incitant à la pratique d'activités physiques pour tous les âges ;
3. Mettre à disposition des habitants une information santé de qualité et adaptée ;
4. Donner accès à tous les habitants à un service de téléconseil santé 24h/24 et 7j/7 ;
5. Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la moitié des logements au moins dans les bâtiments collectifs ;
6. Proposer des espaces facilement aménageables pour le télétravail ou une téléactivité ;
7. Proposer des animations collectives pour le mieux-vivre et un accès à des réseaux de voisinage solidaire pour tous les habitants ;
8. Proposer un environnement et des dispositifs sécurisants pour accéder et évoluer dans le logement ;
9. Intégrer le confort d'été dès la conception en utilisant des principes bioclimatiques ;
10. Accompagner les habitants pour les aider à végétaliser leur logement.

Chaque projet sera analysé par le comité de labellisation du Groupe VYV et devra respecter 10 engagements supplémentaires parmi les 40 proposés pour obtenir le label. Cela permet aux sociétés qui développent les logements d'adapter leurs approches en fonction des spécificités des territoires et des attentes des collectivités locales dans lesquelles ces opérations sont implantées.



GROUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

0336-0422

Groupe VYV, Union Mutuelle de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532461832, n° LEI 969500E0R1LL4U62, DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication - @ Gettyimages - 07/22.

